

# La «Pharmacopoea Helvetica» de 1865, premier formulaire officiel suisse

François Ledermann

**L'histoire des pharmacopées suisses, particulièrement riche en événements, est le reflet de l'évolution complexe de notre pays depuis la Renaissance. Ce n'est qu'en 1865 que paraît la première mouture de la «Pharmacopoea Helvetica». Un prélude à de nombreuses autres éditions puisque nous en sommes aujourd'hui à la onzième version. La Bibliothèque historique de la pharmacie suisse possède bien sûr ce premier formulaire officiel suisse.**

Dès avant les Lumières et pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, on constate dans toute l'Europe un lent remplacement des pharmacopées municipales ou régionales par des ouvrages nationaux. Cette transition dépend évidemment des structures politiques des différents pays. Quelques pharmacopées de ville vont même réussir à s'affirmer comme formulaires officiels pour une région plus vaste, voire pour tout un pays.

Le mouvement d'instauration de pharmacopées nationales se poursuit durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, parallèlement à la création ou le renforcement des États

nations. Notoires sont bien sûr les pharmacopées prussiennes (première édition en 1799) ainsi que le «Codex Gallicus» de 1818, publié à la Restauration par Louis XVIII. Lors la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Allemagne et l'Italie suivent après avoir réalisé leur unification politique.

## «Pharmacopoea Helvetica» non officielle en 1771

L'exemple suisse souligne ce mouvement qui voit éclore des pharmacopées, plus ou moins officielles, de ville ou de canton. A la fin du XVIII<sup>e</sup> paraît une «Pharmacopoea Helvetica» à Bâle en 1771, suivie d'une «Pharmacopoea Genevensis» à Genève en 1780.

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont publiées à Berne en 1852 un «Pharmacopoeae Bernensis Tentamen», à Saint-Gall en 1844 une «Pharmacopoea Sangallensis» et au Tessin la même année une «Farmacopea Ticinese».

## Acceptée par tous les cantons en 1907

Désireuse de mettre de l'ordre dans le chaos dû à l'existence de plusieurs pharmacopées cantonales ou étrangères, la Société suisse de pharmacie, fondée vingt ans plus tôt, forme une commission chargée d'élaborer un formulaire ayant force de loi pour toute la Confédération.

En 1865, la Confédération helvétique rejoint donc les pays dotés d'une pharmacopée nationale avec la parution de la première édition de la «Pharmacopoea Helvetica», publiée à Schaffhouse.

Cet ouvrage tarde toutefois à trouver son assise officielle en raison de certaines lacunes, en particulier de l'absence des

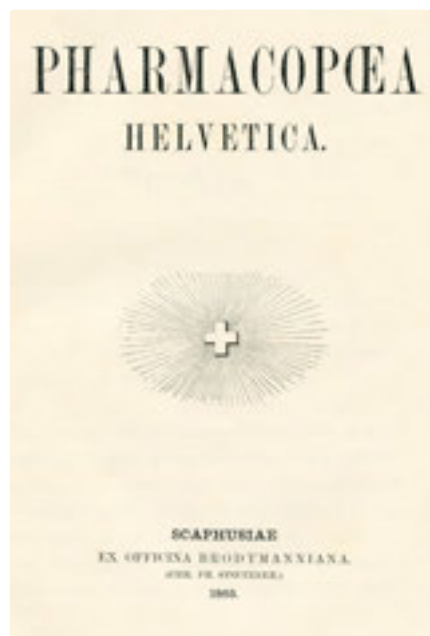
médicaments simples, mais aussi à cause de la souveraineté des cantons en matière de santé publique. Il faudra attendre la 4<sup>e</sup> édition, parue en 1907, pour que tous les cantons l'acceptent enfin. ■

### Bibliographie

Corinne Model, Von der Farmacopea Ticinese (1844) bis zur Pharmacopoea Helvetica III (1893), Dietikon, 1996 (Basler Dissertationen zur Geschichte der Pharmazie und Naturwissenschaften, Bd. 10).

### Adresse de correspondance

François Ledermann  
Conservateur de la Bibliothèque historique de la pharmacie suisse  
E-mail: ledermann@hbsp.ch



Désireuse de mettre de l'ordre dans le chaos dû à l'existence de plusieurs pharmacopées cantonales ou étrangères, la Société suisse de pharmacie est à l'origine du premier véritable formulaire officiel suisse.

© Bibliothèque historique de la pharmacie suisse